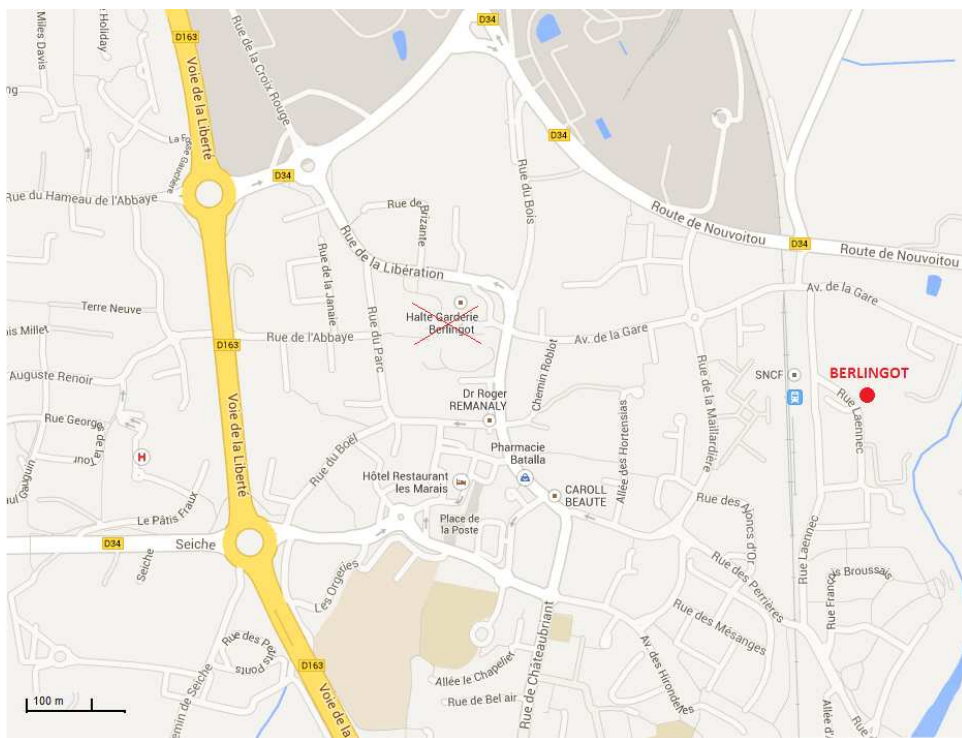


Nouvelle adresse :

Depuis cet été, la halte-garderie a déménagé du clos d'Orrière vers les Perrières (anciens locaux de l'USV au sein de la maison des associations).



Infos pratiques halte-garderie Berlingot

- **Halte-garderie Berlingot**
Maison des associations
18 rue Laënnec
35770 Vern-sur-Seiche
Tél. : 02 99 00 49 70
Contact (réservations): contact@berlingot-vern.fr
- **Association**
Présidente : Sandrine DESTOUET
Vice-présidente : Nolwenn ROUAULT
Secrétaire : Julie HARY
Trésorière : Hélène GIRARD
Contact (informations) : infos@berlingot-vern.fr

Site internet : <http://www.berlingot-vern.fr/>

Horaires d'ouverture :

La halte-garderie est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **8h15 à 18h20** (fermeture de la structure à 18h30).

Périodes d'ouverture :

La halte-garderie sera ouverte en 2013-2014 **du lundi 2 septembre au vendredi 1er août**, avec une fermeture programmée aux vacances de Noël (*réouverture le 2 janvier*) puis pour les ponts des 1^{er} mai, 8 mai et Ascension. Le personnel fonctionnera à effectifs réduits durant les petites vacances ; le nombre d'enfants accueillis sera donc adapté afin de respecter un taux d'encadrement réglementaire.

La participation financière:

- La cotisation annuelle (*septembre à août*) par famille est de 30€ pour les familles vernoises et 45€ pour les familles ne résidant pas sur la commune. Une inscription à tarif réduit est appliquée pour les familles arrivant à partir du 1^{er} mars et pour une période courant jusqu'au mois d'août. Ce tarif réduit est de 20€ pour les résidents vernais et de 30€ pour les résidents hors-commune.

Le tarif horaire de chaque famille est calculé en fonction des revenus des parents et du nombre d'enfants à charge, et cela suivant le barème CNAF obligatoire. Toutes les familles sont concernées par ce barème quel que soit leur lieu de résidence.

- Il est indispensable que les familles soient à jour dans le règlement de leur adhésion et de leurs factures mensuelles qui, à date de réception, doivent être réglées sous 10 jours. Le cas échéant, le bureau se réserve le droit de refuser l'enfant jusqu'au paiement de cette dernière. Le règlement se fait auprès de la directrice ou de la responsable technique.

Le fonctionnement de la structure :

- La halte-garderie accueille des enfants de 4 mois à 4 ans.
- L'encadrement des enfants est réalisé exclusivement par des professionnelles de la petite enfance. La halte-garderie ne fonctionne plus en mode parental où chaque famille devait alors venir garder les enfants un certain nombre d'heures par mois.
- La halte-garderie dispose d'un agrément pour 16 enfants : 16 enfants peuvent être accueillis le matin, 12 sur le temps du repas et de l'après-midi.
- Pour faciliter une bonne intégration de l'enfant dans la structure, une période d'adaptation progressive est fortement conseillée. La durée et les modalités en sont fixées par la directrice et la responsable technique en fonction du rythme de l'enfant et de la disponibilité de la famille. Trois périodes d'adaptation d'une heure sont prévues, les deux premières se déroulent avec la présence d'un ou des parents, puis vient l'heure de « séparation » où l'enfant se retrouve sans ses parents. Ces périodes d'adaptation et de séparation sont progressives et se font en partenariat avec les professionnels en fonction de chaque enfant.
- Selon les disponibilités de la structure, les parents ont soit la possibilité de venir occasionnellement sans réservation, soit de bloquer un

temps de présence à l'année, dans la limite de deux jours maximum par semaine.

- Dans le cadre d'un accueil occasionnel, les réservations se font en général de la veille pour le lendemain. Toutefois, en fonction du taux d'occupation de la halte-garderie, la directrice ou la responsable technique peut prendre une réservation pour une journée maximum, d'une semaine sur l'autre. En cas d'absence, toute réservation doit être annulée avant l'arrivée de votre enfant.

Activités de la halte-garderie :

- Des activités psycho-motrices, musicales, manuelles et de nombreuses sorties (à la médiathèque, aux écoles, au parc, à la ferme, chez les pompiers...) sont proposées aux Berlingotins.
- Toutes ces activités sont en relation avec les saisons et les fêtes. Le projet éducatif se complète également par le rapprochement inter-générationnel qui permet de façon régulière de proposer des activités aux enfants de Berlingot et aux résidents du Clos d'Orrière.

L'implication des parents :

- La halte-garderie Berlingot est gérée par une association loi 1901. De ce fait l'implication des parents dans la structure doit être réelle afin que la halte-garderie puisse perdurer.
- Chaque famille est membre de droit de l'association et participe à l'élection d'un bureau (composé d'un président, d'un vice-président, d'un trésorier, d'un vice-trésorier, d'un secrétaire et d'un vice-secrétaire) ainsi que d'un conseil d'administration. Tous les ans, en fonction du départ des familles, le relais se fait au niveau du bureau pour assurer ainsi la pérennité de Berlingot.
- Même si le fonctionnement administratif repose plus particulièrement sur un petit groupe de parents, chaque famille est impliquée à part entière.
- Pour cela, il est demandé à chaque famille de s'inscrire dans l'une des commissions (couture, ménage, bricolage, courses, etc.) de l'association ou de participer à l'une des actions ponctuelles au cours de l'année (forum des associations, fête de Noël, sorties avec les enfants, etc.).